



Conseil communautaire du 26 février 2015 | Délibération n°3

Intervention de Nadège NOISETTE au nom du groupe écologiste

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE TERRITORIALE : UNE OPPORTUNITÉ POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Monsieur le président,

Nous souhaitons d'abord saluer le travail que représente ce projet de Schéma Régional de Cohérence écologique. Son élaboration est le fruit d'une collecte d'informations très importante et d'une synthèse des enjeux environnementaux qui régissent la Bretagne dans toutes ses composantes. Réalisé conjointement par les services de l'État et de la Région, cet important travail a également fait appel aux compétences du GIP *Bretagne Environnement*, du *Conservatoire botanique de Brest* et de nombreuses associations de protection de la nature. En somme, une véritable démarche de travail partenariale qui a su prendre en compte tous les acteurs de la protection de l'environnement en Bretagne.

Comme il est rappelé dans le texte de la délibération, ce document doit permettre de mieux connaître la biodiversité du territoire régional, d'identifier ses différents enjeux écologiques et de mettre en place des outils pour la préserver. A nous maintenant de nous approprier ces grands enjeux et cette méthodologie, à un niveau plus local, dans nos documents de planification des projets d'aménagement ou d'urbanisme.

Car préserver la biodiversité est un réel enjeu pour l'avenir de notre territoire largement urbanisé de la métropole rennaise. C'est notamment assurer une bonne qualité de l'eau, des sols, des ressources agricoles (si tant est que les agriculteurs travaillent de manière raisonnée), c'est permettre aux pollinisateurs d'assurer leur rôle... bref de garantir aux citoyen-ne-s une bonne santé et un avenir pérenne.

Et si notre modèle de ville-archipel alternant espaces naturels et espaces urbanisés fonctionne, l'enjeu pour les écologistes est bien de garantir que la gestion de ces espaces soit la plus durable possible et que l'agriculture nourricière qui l'occupe en partie se fonde sur un mode soutenable basé sur la qualité plutôt que sur la quantité.

Si nous sommes favorables à ce projet de SRCE, si le plan stratégique nous donne un cadre méthodologique, nous partageons vos doutes quant à la question des moyens juridiques et financiers et au poids réglementaire de ce document.

En revanche nous ne partageons pas vos réserves concernant « l'homogénéité des données » et la caractérisation d'un « micro bassin rennais ». Outre les questions d'échelle qui ne permettent pas d'apprécier aussi finement la cohérence écologique à la maille régionale qu'à la maille métropolitaine nous nous réjouissons d'avoir en plus de ce schéma régional les outils et les données du Syndicat Mixte du SCOT du pays de Rennes, et de l'AUDIAR afin de construire sur la base du SRCE notre propre schéma de cohérence écologique.

Nous ne pensons pas non plus que ce schéma empêche l'aménagement de la Vilaine Aval comme vous semblez le redouter. Au contraire. Prenons ce document comme une opportunité, non comme une menace. L'opportunité de préserver cet environnement précieux tout en le rendant accessible aux habitants de la métropole. Ce sont les contraintes qui nous rendront plus créatifs. Une occasion d'offrir aux habitants de la métropole la possibilité de découvrir les richesses insoupçonnées qui les entourent, de les sensibiliser à l'importance de la protection de l'environnement, de leur permettre de s'approprier cet espace naturel exceptionnel et d'y développer une agriculture biologique.

Ce projet de Schéma régional de cohérence écologique est une opportunité pour garantir un aménagement du territoire qui prenne en compte à chacune de ses étapes le rôle majeur de la biodiversité, sans compromettre pour autant l'avenir de notre territoire. Nous ne soutenons donc pas l'avis défavorable que vous nous proposez sur ce projet de SRCE.